

**60 - Achats de matériels informatiques - Services de téléphonie -
Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de
Besançon, l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial, la Régie
Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux, la Régie Autonome
Personnalisée La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle
Ecole Régionale des Beaux-Arts - Signature d'une nouvelle convention suite à
modification des membres et du champ d'application**

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : Depuis 2005 la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS ont convenu de regrouper leurs achats de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions et de former ensemble un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le Département Technologies de l'Information et de la Communication et Moyens Généraux de la Ville de Besançon assure la coordination des actions.

La convention organisant les modalités de fonctionnement du groupement, co-signée par chacun des membres, a été renouvelée du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 en y intégrant un nouveau membre : l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial.

Il apparaît cependant nécessaire de signer une nouvelle convention constitutive du groupement de commandes afin d'apporter des modifications dans la composition et dans le champ d'application du groupement de commandes.

- Extension à de nouveaux membres

En vue de mutualiser les procédures de marchés et de bénéficier d'une certaine expertise et des avantages tarifaires, les établissements publics désignés ci-après souhaitent rejoindre le groupement de commandes :

- la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux
- la Régie Autonome Personnalisée La Rodia
- l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Régionale des Beaux-Arts.

- Extension du champ d'application

Le groupement souhaite inclure dans ses missions la passation des marchés concernant :

- l'achat de fournitures de bureaux et fournitures informatiques
- le nettoyage des locaux et des vitres.

Par la présente convention, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial, la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Régionale des Beaux-Arts conviennent de former un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Ville de Besançon en vue de passer des marchés concernant :

- l'acquisition, la location de matériels informatiques (Micro-ordinateurs, serveurs, équipements réseau, imprimantes, périphériques divers...) et de télécommunications (pabx, postes téléphoniques),

- l'achat d'équipements liés au contrôle d'accès et à la sécurité des bâtiments (badges, vidéosurveillance, alarmes...),
- l'acquisition, la location de matériels d'impression, de reproduction,
- l'acquisition, la location de logiciels ou de services en ligne (dématérialisation des actes, des marchés, hébergement d'applications...),
- la maintenance des matériels et logiciels,
- des prestations d'études, assistance à maîtrise d'ouvrage, de formation dans les domaines cités ci-dessus,
- la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, les prestations en matière de télécommunications (abonnements, trafic, liaisons spécialisées, accès internet...),
- l'achat de fournitures de bureaux et fournitures informatiques (étant donné le marché en cours, la CAGB ne participe pas au groupement pour la prestation de fournitures de bureaux),
- le nettoyage des locaux et des vitres (étant donné le marché en cours, la CAGB ne participe pas au groupement pour cette prestation).

Ce groupement est constitué pour tous les marchés lancés à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2013.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale, l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial, la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Régionale des Beaux-Arts,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.